

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 2 mai 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 2 mai 2017 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Jean-Guy Gosselin  
Sylvain Drouin

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.**

**Est également présent :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Adjudication - Émission par billets au montant de 1 498 600 \$ - Refinancement des règlements d'emprunt numéros 106-2010 et 113-2011 et financement du règlement d'emprunt numéro 159-2016.
  - 4.2 Modalité de l'émission par billets au montant de 1 498 600 \$ - Refinancement des règlements d'emprunt numéros 106-2010 et 113-2011 et financement du règlement d'emprunt numéro 159-2016.
  - 4.3 Adjudication du contrat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.
  - 4.4 Acceptation de représentation municipale au Conseil d'administration de l'OBNL « Les Résidences et centre communautaire des Etchemins ».
  - 4.5 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2017.
  - 4.6 Proclamation de la Semaine de la municipalité qui se déroulera du 4 au 10 juin 2017.
  - 4.7 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2017-2018 du courtier Essor Assurances pour le contrat en assurance « Aéroport ».
  - 4.8 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2017-2018 du courtier SAGE Assurances et rentes collectives pour le contrat en assurance « Vie/Accident des pompiers volontaires ».
  - 4.9 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2017 sous le thème « 7 astuces pour se recharger ».
  - 4.10 Proclamation de la "Semaine de la sécurité civile" du 7 au 13 mai 2017 sur le thème « ma sécurité : ma responsabilité ».
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1 Adjudication du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2017 au 14 mai 2018.

- 5.2 Adjudication du contrat pour la fourniture seulement de granulats MG-20 (Classe B-Classe A), MG-112, CG-14, pierre nette ½" et pierre nette 1/4", pour la réfection de certaines rues et certains rangs à Lac-Etchemin - Année 2017.
- 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage de certaines rues et de certains rangs ainsi que pour la réfection de l'avenue Bégin et de la rue Lafontaine.
- 5.4 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs à Lac-Etchemin pour l'année 2017.
- 5.5 Adjudication du contrat pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2017.
- 5.6 Adjudication du contrat pour le lignage des rues de la municipalité - Année 2017.
- 5.7 Adjudication du contrat pour la fourniture, le transport et la livraison d'huile à chauffage, de diesel et d'essence - 2017-2020.
- 5.8 Adjudication du contrat pour l'achat de poubelles de recyclage en métal.
- 5.9 Adoption de la Politique de tarification pour les biens et services offerts par le service des travaux extérieurs de la municipalité.
- 5.10 Résolution d'appui à la MRC les Etchemins pour l'amélioration des infrastructures de traitement des boues de fosses septiques à l'usine de Sainte-Germaine Station.
- 5.11 Résolution pour une demande d'aide dans le "Programme réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)" pour les ponceaux dans le rang du Mont-Original.

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Approbation des plans et devis et autorisation de signature d'un protocole d'entente avec M. Doris Beaudoin dans le cadre du projet de développement résidentiel « Domaine Fontaine des Elfes ».
- 6.2 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement autorisant la circulation de véhicules de type VTT sur certains chemins, routes et rues du territoire municipal.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Confirmation et acceptation - Embauche du responsable et des étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour - Saison 2017.
- 7.2 Adjudication du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du sentier" pour la saison estivale 2017.
- 7.3 Acceptation du montage financier dans le cadre du programme d'aide financière - Promotion touristique 2017.
- 7.4 Proclamation de la "*Semaine québécoise des familles*" du 15 au 21 mai 2017 et de la "*Journée internationale des familles*" le 15 mai 2017.
- 7.5 Autorisation de signature - Contrat pour l'engagement d'un entraîneur pour le programme d'entraînement au tennis pour les jeunes et les adultes.
- 7.6 Contribution financière au plan d'action de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des communications du Québec et MRC les Etchemins pour les années 2017 à 2020.
- 7.7 Adjudication du contrat pour l'ajout d'une entrée électrique à l'aréna municipal.
- 7.8 Autorisation d'achat de rideaux et de chariots pour l'aréna municipal.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

- 8.1 Motion de félicitations - M. Antoine Samuel
- 8.2 Motion de félicitations - Les Castors Pro-Lac Atome BB.
- 8.3 Motion de félicitations - Mme Éliza Parent.

8.4 Motion de félicitations - Mme Jade Bouchard.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation au 25<sup>e</sup> tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium (vendredi 2 juin 2017 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin).
- b) Commandite pour espace publicitaire et promotionnel au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».*

095-05-2017

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier en y ajoutant les points suivants:

6.3 Engagement de la Municipalité de Lac-Etchemin concernant l'opération, l'entretien, la surveillance et la gestion des réseaux publics d'égout, d'assainissement et de distribution de l'eau potable dans le cadre du projet de développement résidentiel "Domaine Fontaine des Elfes" - phase 1 du promoteur M. Doris Beaudoin.

6.4 Proclamation Acceptation du projet de plan de lotissement du développement résidentiel "Domaine Fontaine des Elfes".

***Adoptée à l'unanimité.***

096-05-2017

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2017**

---

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

**Adoptée à l'unanimité.**

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

097-05-2017  
4.1

**ADJUDICATION - ÉMISSION PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 498 600 \$ - FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 159-2016 ET REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 106-2010 ET 113-2011**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Etchemins pour son emprunt par billets en date du 9 mai 2017 au montant de 1 498 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 159-2016, 106-2010 et 113-2011. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

MONTANTS	TAUX	ÉCHÉANCES
60 500 \$	2,0280 %	9 mai 2018
62 000 \$	2,0280 %	9 mai 2019
63 600 \$	2,0280 %	9 mai 2020
65 400 \$	2,0280 %	9 mai 2021
1 247 100 \$	2,0280 %	9 mai 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité.**

098-05-2017  
4.2

**MODALITÉ DE L'ÉMISSION PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 498 600 \$ - FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 159-2016 ET REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 106-2010 ET 113-2011**

---

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite emprunter par billets un montant total de 1 498 600 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
159-2016	1 354 800
106-2010 et 113-2011	143 800

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 498 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 159-2016, 106-2010 et 113-2011 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault;

QUE les billets soient datés du 9 mai 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>60 500 \$</b>
<b>2019</b>	<b>62 000 \$</b>
<b>2020</b>	<b>63 600 \$</b>
<b>2021</b>	<b>65 400 \$</b>
<b>2022</b>	<b>67 000 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2022</b>	<b>1 180 100 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Lac-Etchemin émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 mai 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 159-2016, 106-2010 et 113-2011, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

***Adoptée à l'unanimité.***

099-05-2017  
4.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 à la firme Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. au montant de 9 250 \$ plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité.***

100-05-2017  
4.4

**ACCEPTATION DE REPRÉSENTATION MUNICIPALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OBNL « LES RÉSIDENCES ET CENTRE COMMUNAUTAIRE DES ETCHEMINS »**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte, pour une période transitoire maximale d'un (1) an, que le maire et/ou le directeur général puissent occuper un poste d'administrateur avec un seul droit de vote au sein de l'organisme « Les Résidences et centre communautaire des Etchemins », ceci suite à la tenue de l'élection des administrateurs lors de l'AGA du 11 avril 2017.

***Adoptée à l'unanimité.***

101-05-2017  
4.5

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 AVRIL 2017**

---

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Lac-Etchemin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2017 (Réf: Règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires numéro 77-2007, article 6.2).

**Adoptée à l'unanimité.**

102-05-2017  
4.6

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE DÉROULERA DU 4 AU 10 JUIN 2017**

---

Considérant que la "*Semaine de la municipalité*" est un événement qui vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent notre communauté et nous permet aussi de mieux faire connaître aux citoyennes et citoyens les nombreux services que nous leur offrons et, ainsi, de les rapprocher de "leur" administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

De proclamer la semaine du 4 au 10 juin 2017 "*Semaine de la municipalité*".

**Adoptée à l'unanimité.**

103-05-2017  
4.7

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2017-2018 DU COURTIER ESSOR ASSURANCES INC. POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE "AÉROPORT"**

---

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 20 avril 2017 du courtier Michel Pigeon d'ESSOR Assurances pour l'assurance Aéroport (Global Aerospace - Police 21500548-QC-16);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par ESSOR Assurances, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 au montant de 2 300 \$ plus les taxes et honoraires applicables.

**Adoptée à l'unanimité.**

104-05-2017  
4.8

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2017-2018 DU COURTIER SAGE ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE "VIE/ACCIDENTS DES POMPIERS VOLONTAIRES"**

---

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 26 avril 2017 du courtier Sage Assurances et rentes collectives pour l'assurance Vie/Accident des pompiers volontaires (SSQ Société d'assurance inc. - Police 1J610);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par Sage Assurances et rentes collectives, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 au montant de 2 434 \$ plus les taxes et honoraires applicables.

**Adoptée à l'unanimité.**

105-05-2017  
4.9

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE" DU 1ER AU 7 MAI 2017 SUR LE THÈME "7 ASTUCES POUR SE RECHARGER"**

---

Considérant que la "*Semaine nationale de la santé mentale*" qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 7 est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème "*7 astuces pour se recharger*";

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au [www.santementaleca.com](http://www.santementaleca.com)**
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire;
- **en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** lors d'un Conseil municipal.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ADNRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE, M. Harold Gagnon, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2017-2018 dans la Municipalité de Lac-Etchemin et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des "*7 astuces pour se recharger*".

***Adoptée à l'unanimité.***

106-05-2017  
4.10

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE " DU 7 AU 13 MAI 2017 SUR LE THÈME "MA SÉCURITÉ : MA RESPONSABILITÉ!"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2017, semaine de la sécurité civile, sur le thème "*Ma sécurité : ma responsabilité!*".

***Adoptée à l'unanimité.***

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

107-05-2017  
5.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2017 AU 14 MAI 2018**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2016 au 14 mai 2017;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 19 avril 2017;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et d'une saison à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

Considérant que, suite aux offres déposées le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS LOCATION DE MACHINERIES LOURDES 2017-2018 15 MAI 2017 AU 14 MAI 2018																	
Type mach.	Marque	Modèle	Année	Code MTQ	Équipements disponibles								Période disp.	Tarif horaire (avant les taxes)			
					Attache rapide	Bise roches	Godet à fosse	Godet convent.	Lame avant	Limiteur de pointe	Pouce hydraul.	Défonceuse		Carrière Etchemin inc.	Excavation Lafontaine & Fils inc.	Carrière Ste-Rose inc.	
Pelle	Caterpillar	303.5E2CR	2015	1302	X		X	X	X		X		12 mois		78.00 \$		
	Komatsu	PC35	2008		X	X	X	X	X		X		15-mai	73.00 \$			
Pelle	Komatsu	PC78	2017	1304	X		X	X	X		X		15-mai	80.00 \$			
Pelle	Volvo	EC-140 BLC	2005	1306	X		X	X			X		12 mois			100.00 \$	
Pelle	Doosan	DX140	2016	1308	X	X	X	X	X	X	X		Été	81.50 \$			
		DX140LCR-3	2014		X		X	X	X	X	X		Hiver	100.00 \$			
					X		X	X	X	X	X		Été	90.00 \$			
Pelle	Komatsu	PC200LC	2007	1313	X	X	X	X		X	X		Été	90.00 \$			
	Caterpillar	320CL	2002		X		X	X		X		X		Hiver	112.00 \$		
Pelle	Kobelco	SK290LC	2005	1315	X		X	X		X			Été		102.00 \$		
													Hiver		125.00 \$		
Pelle	Komatsu	PC300	2007	1320	X		X	X			X		Été	100.00 \$			
			Hiver										120.00 \$				
	2006	Été	105.00 \$														
	Hiver	120.00 \$															
	2006	Été	110.00 \$														
Komatsu	PC300	2005	2005	1320	X		X	X			X		Été	110.00 \$			
													Hiver	120.00 \$			
Pelle	Komatsu	360	2016	1324									15-mai	165.00 \$			
Tracteur	John Deere	550HLGP	2000	0456									6 mois		100.00 \$		
Camion 16 tonnes	Volvo	VHD	2004										15-mai	87.10 \$			
		VHD	2003										15-mai	87.10 \$			
	Sterling	L79513	2002										12 mois		87.10 \$		
		L79513	1999										12 mois		87.10 \$		
Camion 25 tonnes	Larochelle	M402-D227-2648-6-6	2003										12 mois		117.57 \$		
	Freightliner	FL120 Classic	2000										12 mois		117.57 \$		
Camion fardier	Fontaine	Magnitude 50	2014										12 mois		130.00 \$		
	Freightliner	FL120 Classic	2000										12 mois		130.00 \$		
	Kenworth	Con	1995										15-mai	125.00 \$			
Chargeur sur roues	John Deere	644	1989	0720									15-mai	95.00 \$			
Chargeur sur roues	Komatsu	WA 250 PZ-6	2008	0725									12 mois		110.00 \$		
		Case	621D										2003	12 mois		110.00 \$	
	John Deere	544H	2002										12 mois		110.00 \$		
	Case	621D	2004										12 mois			100.00 \$	
Niveleuse	Champion	740	1991	0275									6 mois	110.00 \$			
Rouleau	Superpac	540	2002	2065									6 mois	90.00 \$			
Balayeuse automatique	Johnston	Vanguard 4000	2005	3515									12 mois			125.00 \$	
Balayeuse automatique	Elgin	Whirlwind Série L	1991	3525									12 mois			125.00 \$	

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles qu'elle aura besoin;

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux trois (3) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;



**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte les trois (3) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des trois (3) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

**Adoptée à l'unanimité.**

108-05-2017  
5.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE SEULEMENT DE GRANULATS MG-20 (CLASSE B-CLASSE A), MG-112, CG-14, PIERRE NETTE ½" ET PIERRE NETTE ¼", POUR LA RÉFECTION DE CERTAINES RUES ET CERTAINS RANGS À LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2017**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la fourniture seulement de granulats MG-20 (classe B-Classe A), MG-112, CG-14, pierre nette ½" et pierre nette ¼" pour la réfection de certaines rues et certains rangs à Lac-Étchemin pour l'année 2017;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 20 avril 2017;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Description	Quantité approximative (tonne métrique)	Prix unitaire à la tonne métrique incluant les redevances et les taxes applicables		
		Carrière Ste-Rose 9118-9167 Québec inc.	Les Excavations Lafontaine inc.	Claude Carrier inc.
MG-20 classe B	5 400	8.24 \$	-	8.58 \$
MG-20 classe A	2 700	11.83 \$	12.56 \$	14.55 \$
MG-112	4 500	8.24 \$	8.70 \$	8.58 \$
CG-14	800	8.24 \$	-	8.58 \$
Pierre nette 1/2"	50	16.17 \$	13.30 \$	11.00 \$
Pierre nette 1/4"	50	20.20 \$	-	9.28 \$

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat à deux (2) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture seulement des granulats MG-20 (classe B-Classe A), MG-112, CG-14, pierre nette ½" et pierre nette ¼" pour la réfection de certaines rues et certains rangs à Lac-Étchemin pour l'année 2017 aux offres reçues, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

**Adoptée à l'unanimité.**

109-05-2017  
5.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LE RAPIÉÇAGE DE**

## **CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS AINSI QUE POUR LA RÉFECTION DE L'AVENUE BÉGIN ET DE LA RUE LAFONTAINE**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la fourniture de +/- 2 800 tonnes d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage mécanisé de certaines rues et certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection de l'avenue Bégin et de la rue Lafontaine;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 25 avril 2017;

Considérant que cinq (5) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Compagnie</b>		<b>Prix (taxes incluses et redevances)</b>
Construction Abénakis inc.	EC-10 :	87,14 \$/tonne
	ESG-14	95,75 \$/tonne
Les Entreprises Lévisiennes inc.	EC-10 :	89,88 \$/tonne
	ESG-14	99,90 \$/tonne
Pavage Sartigan ltée	EC-10 :	90,82 \$/tonne
	ESG-14 :	96,93 \$/tonne
Pavage U.C.P. inc.	EC-10 :	104,54 \$/tonne
	ESG-14 :	112,75 \$/tonne
Construction B.M.L. - Division Sintra inc.	EC-10 :	97,55 \$/tonne
	ESG-14 :	102,45 \$/tonne

Considérant que la firme "Pavages Abénakis ltée" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Pavages Abénakis ltée";

### **IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Pavages Abénakis ltée", la fourniture et la pose de +/- 2 800 tonnes de béton bitumineux pour le pavage de certaines rues et de certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection de l'avenue Bégin et de la rue Lafontaine, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 87,14 \$/tonne - EC-10 (PG 58-28) et au prix de 95,75 \$/tonne - ESG-14 (PG 58-34), taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

***Adoptée à l'unanimité.***

110-05-2017  
5.4

### **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX EC-10 POUR LE RAPIÉÇAGE MANUEL DE CERTAINES RUES ET CERTAINS RANGS À LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2017**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de quatre (4) soumissionnaires pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et de la municipalité pour l'année 2017;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 26 avril 2017;

Considérant que les quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Compagnie</b>		<b>Prix (taxes incluses et redevances)</b>
- Pavages Colgan et Frères inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	288,09 \$/tonne
- Pavage Beauce-Amiante inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	328,34 \$/tonne
- Pavage Gilles Audet inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	345,58 \$/tonne
- Les Pavages de Beauce ltée	EC-10 : avec bitume PG-58-28	282,92 \$/tonne

Considérant que la firme "Les Pavages de Beauce ltée" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour la fourniture la livraison et l'installation de +/- 80 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58-28 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et rangs de la municipalité pour l'année 2017 à "Les Pavages de Beauce ltée";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Les Pavages de Beauce ltée", la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 80 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et rangs de la municipalité pour l'année 2017, conformément aux spécifications décrites au devis, au prix de 282,92 \$/tonne incluant les redevances carrières et sablières et les taxes.

***Adoptée à l'unanimité.***

111-05-2017  
5.5

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES EMPRISES ET /OU FOSSÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2017**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de deux (2) soumissionnaires pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2017 de la municipalité;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 26 avril 2017;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

<b>TYPE D'ÉQUIPEMENT</b>				
<b>9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon)</b>		Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	Débroussailleuse avec baume de 27 pieds	Débroussailleuse avec baume de 30 pieds
	Tarif horaire :	<b>70,50 \$ /h</b>	<b>82,50 \$ /h</b>	<b>82,50 \$ /h</b>

	TPS :	3,53 \$	4,13 \$	4,13 \$
	TVQ :	7,03 \$	8,23 \$	8,23 \$
	Grand total avec taxes :	81,06 \$	94,85 \$	94,85 \$

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat à taux horaire pour la réalisation des travaux à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à l'entreprise 9114-3917 Québec Inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2017 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

112-05-2017  
5.6

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ - ANNÉE 2017**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour le lignage des rues de la municipalité pour l'année 2017;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 18 avril 2017;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

COMPAGNIE	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Lignes Maska	28 712,94 \$
Entreprises Gonet B.G. inc.	28 942,43 \$
Dura-Lignes	45 753,61 \$

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de lignage des rues de la municipalité à la firme "Lignes Maska";

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Lignes Maska" le contrat pour la réalisation du lignage des rues de la municipalité pour l'année 2017 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

113-05-2017  
5.7

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT, LA LIVRAISON D'HUILE À CHAUFFAGE, DE DIESEL ET D'ESSENCE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2020**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2020;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

### Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous représente seulement les frais d'administration et la marge de profit pour chaque litre de produits pétroliers vendus. Ce montant par litre doit être ajouté aux prix en vigueur selon la publication de l'O.B.G., en date du vendredi de chaque semaine.

PRODUITS	PRIX DES SOUMISSIONNAIRES AU LITRE (INCLUANT LES FRAIS D'ADMINISTRATION ET LA MARGE DE PROFIT)		
	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE	PAQUET ET FILS LTÉE	CST CANADA CO
DIESEL -40 CLAIR	-0,005	-0,0045	0,025
DIESEL -25 CLAIR	-0,005	-0,0045	0,025
DIESEL COLORÉ	0,000	-0,0045	0,025
ESSENCE ORD SP	0,000	-0,0045	0,025
HUILE À CHAUFFAGE	0,000	-0,0045	0,025

*Note : La taxe fédérale d'accise, la taxe routière provinciale, la T.P.S et la T.V.Q ne sont pas incluses dans les prix ci-haut.*

Considérant que la firme "Paquet et Fils ltée" a déposé la soumission la plus basse;

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de fourniture de produits pétroliers à la firme "Paquet et Fils ltée";

### **IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la soumission de "Paquet et Fils ltée" soit retenue pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2020 et que ce distributeur soit autorisé à vendre à la Municipalité de Lac-Etchemin les produits pétroliers (essence, huile à chauffage, diesel clair et diesel coloré) aux prix et aux conditions indiqués dans le bordereau de soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

114-05-2017  
5.8

### **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE POUBELLES DE RECYCLAGE EN MÉTAL**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de cinq (5) soumissionnaires pour l'achat de poubelles de recyclage de métal;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 1<sup>er</sup> mai 2017;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

COMPAGNIE	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Les Entreprises Usibec inc.	37 562,33 \$

Considérant que le directeur Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat pour l'achat de 8 poubelles en métal de recyclage seulement et de 22 poubelles en métal de recyclage et de déchets à la firme "Les Entreprises Usibec inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Les Entreprises Usibec inc." le contrat pour l'achat de 8 poubelles en métal de recyclage et de 22 poubelles en métal de recyclage et de déchets de métal conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission. L'adjudication dudit contrat est conditionnelle à la confirmation de l'acceptation de la demande d'aide financière effectuée par la municipalité à Éco Entreprise Québec dans le cadre du Programme de récupération hors foyer - Volet 1 Aires publiques municipales.

***Adoptée à l'unanimité.***

115-05-2017  
5.9

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES BIENS ET  
SERVICES OFFERTS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX EXTÉRIEURS DE  
LA MUNICIPALITÉ**

---

Considérant que l'adoption de cette politique a pour but d'établir une procédure à suivre concernant les demandes de location et/ou d'achat de biens ainsi que pour les demandes de services offerts par le département des travaux extérieurs adressées à la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant que cette politique a pour but d'assurer une tarification équitable à l'ensemble des citoyens et/ou entreprises pour la vente de biens et la fourniture de services, ceci en conformité avec les orientations poursuivies par la municipalité en respectant les termes de la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

Considérant que la grille tarifaire est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal adopte, par la présente résolution, la "Politique de tarification pour les biens et services offerts par le service des travaux extérieurs de la municipalité", telle que soumise aux membres du conseil par la directrice des services administratifs;

QUE ladite politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le Conseil municipal accepte la "grille tarifaire" pour les biens et services offerts par le service des travaux extérieurs de la Municipalité de Lac-Etchemin. Ladite grille est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et son application sera effective dès le 2 mai 2017.

***Adoptée à l'unanimité.***

116-05-2017  
5.10

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC LES ETCHEMINS POUR  
L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES  
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES À L'USINE DE SAINTE-GERMAINE  
STATION**

---

Considérant que la MRC les Etchemins souhaite apporter des améliorations à son centre régional de traitement des boues de fosses septiques qui est en opération sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin (secteur Sainte-Germaine-Station) depuis le milieu des années 90;

Considérant que le centre de traitement des boues est localisé à proximité des infrastructures d'assainissement des eaux usées du secteur « Sainte-Germaine-Station » et que ces infrastructures sont utilisées par le centre régional de traitement des boues de la MRC (traitement du contrat);

Considérant que la firme SNC Lavalin a réalisé une étude préliminaire visant à effectuer les susdites améliorations et démontrant la faisabilité du projet;

Considérant qu'en regard du rapport produit par SNC Lavalin, la MRC a déjà obtenu un accord de principe de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (lettre du 8 décembre 2016);

Considérant que ce projet peut être soumis au Programme PRIMEAU administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ce, afin d'obtenir des subventions;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET  
RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin est en accord avec le projet présenté par la MRC les Etchemins et autorise, au besoin, son directeur général ou son directeur général adjoint à signer tous les documents nécessaires afin que la MRC puisse présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PRIMEAU (Volet 2);

QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité de Lac-Etchemin n'est responsable d'aucun engagement financier. Seule la MRC, advenant une réponse positive à sa demande d'aide financière, sera responsable de tous les coûts admissibles et, le cas échéant, des coûts d'opération continue du projet;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

117-05-2017  
5.11

**RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AIDE DANS LE "PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)" POUR LES PONCEAUX DANS LE RANG DU MONT-ORIGNAL**

---

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC les Etchemins a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

***Adoptée à l'unanimité.***

118-05-2017  
6.1

**APPROBATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC M. DORIS BEAUDOIN DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL "DOMAINE FONTAINE DES ELFES"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente résolution, l'acceptation des plans et devis déposés par l'ingénieur en charge du projet élaboré dans le cadre du développement domiciliaire "Domaine Fontaine des Elfes - Phase 1" pour le compte du promoteur M. Doris Beaudoin en tenant compte de l'acceptation par l'ingénieur en charge du projet des modifications présentées par le directeur des services publics, d'urbanisme et de l'environnement.

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer le protocole d'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.2

**AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT AUTORISANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES DE TYPE VTT SUR CERTAINS CHEMINS, ROUTES ET RUES DU TERRITOIRE MUNICIPAL**

---

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Jean-Guy Gosselin, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, l'adoption d'un règlement autorisant la circulation de véhicules de type VTT sur certains chemins, routes et rues du territoire municipal.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

---

Jean-Guy Gosselin, conseiller

119-05-2017  
6.3

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN CONCERNANT L'OPÉRATION, L'ENTRETIEN, LA SURVEILLANCE ET LA GESTION DES RÉSEAUX PUBLICS D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL "DOMAINE FONTAINE DES ELFES - PHASE 1" DU PROMOTEUR M. DORIS BEAUDOIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU:**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente, son engagement à accepter la cession des droits et obligations de "Domaine Fontaine des Elfes" et ainsi à opérer, entretenir, surveiller et gérer les réseaux publics d'égout, d'assainissement et de distribution de l'eau potable avant leur exploitation et mise en service, construits dans le cadre du projet domiciliaire du "Secteur du Domaine Fontaine des Elfes - Phase 1" de M. Doris Beaudoin, promoteur;

Ceci dès la réception provisoire des ouvrages, servitudes, rues et parcs sur certification écrite de l'ingénieur chargé du projet à l'effet que 90 % des travaux sous la responsabilité du promoteur ont été réalisés en conformité avec les plans et devis déposés



et au respect des exigences gouvernementales (article 6.5.1 du règlement 139-2014 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux).

***Adoptée à l'unanimité.***

120-05-2017  
6.4

**ACCEPTATION DU PROJET DE PLAN DE LOTISSEMENT DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL "DOMAINE FONTAINE DES ELFES"**

---

Considérant que le plan projet de lotissement du développement résidentiel proposé par M. Doris Beaudoin pour "Domaine Fontaine des Elfes" présente des subdivisions de superficies de terrains (lots concernés : 3 602 602 et 6 008 313) tenant compte de la fourniture, par la municipalité, de trois (3) services (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial);

Considérant que le plan projet de lotissement a été préparé par M. Jean Bergeron, arpenteur, en date du 5 mai 2017, minute 18610;

Considérant que le service d'urbanisme par l'entremise de son inspecteur, après vérification, juge également que le plan est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que la municipalité atteste qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance d'une autorisation par le ministère de l'Environnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU:**

QUE le Conseil municipal accepte le plan projet de lotissement déposé par M. Doris Beaudoin pour "Domaine Fontaine des Elfes";

QUE le plan d'ensemble apparaissant sur le plan préparé par l'arpenteur Jean Bergeron serve de référence à l'avenir lors de toute demande de permis de construction.

***Adoptée à l'unanimité.***

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

121-05-2017  
7.1

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE DU RESPONSABLE ET DES ÉTUDIANTS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIRS ET DE CAMP DE JOUR - SAISON 2017**

---

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche du responsable et des étudiants pour les activités sportives, de loisirs et de camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'une seule candidature a été reçue comme responsable du camp de jour;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues au poste de moniteurs;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné du responsable du camp de jour et des moniteurs de l'an passé) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche de Samuel Brulotte-Fontaine comme responsable du camp de jour pour la saison 2017;

QUE le conseil accepte l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2017, à savoir :

Jérémy Baillargeon, Catherine Boivin, Emilie Chabot, Mégan Chabot, Stéphanie Cloutier, Audrey Fortin, Carolane Guay-Tanguay, Pier-Alexandre Lagrange, Félicia Lapointe et Eve Laverdière.

***Adoptée à l'unanimité.***

122-05-2017  
7.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE BÉGIN" ET "LE PARC DU SENTIER" POUR LA SAISON ESTIVALE 2017**

---

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du Sentier" possèdent de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site de l'Espace commémoratif;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2017 incluant "le Parc du Sentier" et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

***Adoptée à l'unanimité.***

123-05-2017  
7.3

**ACCEPTATION DU MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROMOTION TOURISTIQUE 2017**

---

Considérant que les intervenants touristiques de Lac-Etchemin ont convenu d'utiliser principalement le web comme médias pour la saison 2017;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse des demandes soumises par les intervenants touristiques dans le cadre de l'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 35% des investissements avant taxes et 20 % concernant les forfaits « Tuango », en guise de subvention selon le document déposé au conseil et qui fait partie intégrante de la résolution;

QUE les sommes soient versées sur présentation de pièces justificatives.

***Adoptée à l'unanimité.***

124-05-2017  
7.4

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 15 AU 21 MAI 2017 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2017**

---

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine québécoise des familles*" du 15 au 21 mai 2017 ainsi que le 15 mai "*Journée internationale des familles*".

***Adoptée à l'unanimité.***

125-05-2017  
7.5

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT POUR L'ENGAGEMENT D'UN ENTRAÎNEUR POUR LE PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT AU TENNIS POUR LES JEUNES ET LES ADULTES**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire offrir un programme d'entraînement au tennis pour les jeunes et les adultes à Lac-Etchemin;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal autorise le gérant d'aréna/animation loisirs, M. José Poulin, à signer le contrat à intervenir entre M. Jean-Philippe Deblois et la municipalité;

QUE le Conseil municipal verse une somme maximale de 1 550 \$ pour la durée du contrat selon les clauses prévues dans ce dernier soit six (6) séances à quatre (4) groupes d'une durée de 5 h par semaine à un taux de 45 \$/heure pour deux (2) instructeurs.

***Adoptée à l'unanimité.***

126-05-2017  
7.6

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET LA MRC LES ETCHEMINS POUR 2017 À 2020**

---

Considérant que les membres du Conseil de la MRC les Etchemins souhaitent signer une *Entente de développement culturel* avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2017-2020;

Considérant que le plan d'action favorisera l'ensemble de la population de la MRC les Etchemins et permettra la création de projets locaux via le Fonds culturel;

Considérant que la participation financière de toutes les municipalités est souhaitable;

Considérant que le Plan d'action 2017-2020 de l'Entente de développement culturel sera élaboré par le comité culturel, puis présenté au Conseil des maires de la MRC pour approbation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à contribuer 1,00 \$/capita pour les années 2018, 2019 et 2020 afin de mettre en œuvre le Plan d'action de l'Entente de développement culturel découlant de la Politique culturelle de la MRC les Etchemins;

QUE la municipalité investisse une somme additionnelle de 9 500 \$;

QUE la municipalité achemine un extrait de la présente résolution à la MRC les Etchemins.

**Adoptée à l'unanimité.**

127-05-2017  
7.7

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'AJOUT D'UNE ENTRÉE ÉLECTRIQUE À L'ARÉNA MUNICIPAL**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de deux (2) soumissionnaires pour l'ajout d'une entrée électrique à l'aréna municipal;

Considérant que les deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées;

Considérant que, suite aux offres déposées, le gérant aréna/animation loisirs et sports a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

COMPAGNIE	MONTANT (SANS TAXES)
Électricité BCN inc.	7 925,25 \$
Gestion Jacob & Valentin inc.	8 200,00 \$

Considérant que la firme "Électricité BCN inc." a déposé la soumission la plus basse;

Considérant que le gérant aréna/animation loisirs et sports recommande l'adjudication du contrat pour l'ajout d'une entrée électrique à l'aréna municipal à la firme "Électricité BCN inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la soumission de "Électricité BCN inc." soit retenue pour l'ajout d'une entrée électrique à l'aréna municipal aux prix et à conditions indiquées dans le bordereau de soumission.

**Adoptée à l'unanimité.**

128-05-2017  
7.8

**AUTORISATION D'ACHAT DE RIDEAUX (5) ET DE CHARIOTS (90) POUR L'ARÉNA MUNICIPAL**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire compléter l'achat de rideaux de scène pour son aréna;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité accepte la soumission de Scène Scapin au montant net de 6 615,78 \$ pour la fourniture de cinq (5) rideaux de velours et quatre-vingt-dix (90) charriots simples avec crochets.

**Adoptée à l'unanimité.**

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - M. ANTOINE SAMUEL**

---

Monsieur le conseiller André Turmel présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Antoine Samuel de Lac-Etchemin, gardien de but de l'équipe de hockey du Drakkar de Baie-Comeau. Samuel a remporté le prestigieux trophée Marcel-Robert remis au joueur-étudiant par excellence dans la Ligue de Hockey Junior Majeur du Québec (LHJMQ) à l'issue du Gala des Rondelles d'Or, tenu au Capitole de Québec.

Pour Antoine, il s'agit d'une première, à titre de joueur-étudiant, à travers la LHJMQ. Le jeune homme de 19 ans avait déjà remporté pareil honneur au niveau de la Ligue Midget AAA du Québec, à titre de joueur-étudiant de l'année, à l'issue de la saison 2013-2014.

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tient à souligner sa fierté et son bonheur de partager avec Antoine, sa famille et tous ses partisans les merveilleuses performances et les grandes réussites d'un athlète lacetcheminois qui représente un bel exemple de persévérance et lui souhaite tout le succès qu'il mérite.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - LES CASTORS PRO-LAC ATOME BB**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Drouin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'équipe de hockey les Castors de Pro-Lac dans la catégorie atome BB pour avoir remportée la Coupe Dodge couronnant ainsi la meilleure équipe provinciale.

Cette formation représentait la région Québec-Chaudière-Appalaches pendant cette compétition tenue du 19 au 23 avril à Montréal. C'est la première fois qu'une équipe des Castors de Pro-Lac met la main sur cette prestigieuse coupe.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du conseil tiennent à confirmer leur fierté et partage avec tous les joueurs et les membres de l'équipe ce bel exploit qui jaillit sur toute la région.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.3 **MOTION DE FÉLICITATIONS- MME ÉLIZA PARENT**

---

Monsieur le conseiller Serge Plante présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Éлиза Parent de Lac-Etchemin pour sa participation récente à la USA-Canada Cup Series à Kitchener en Ontario.

Membre des Husky de Chaudière-Ouest de calibre AA, la jeune femme a remporté la médaille d'or au début du mois de décembre lors du tournoi disputé en Ontario. Elle portait, pour l'occasion, les couleurs des Hawks du Québec Bantam AAA qui a été la seule formation à remporter ses (5) cinq matchs, dont la finale contre l'équipe de Stoney Creek en Ontario. Le match s'est terminé 4-3 en faveur des Québécoises après 16 tirs de barrage.

Éлиза était également de la délégation de Chaudière-Appalaches aux Jeux du Québec Alma du 24 février au 4 mars dernier.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du conseil tiennent à confirmer leur fierté et souligne sa belle progression à titre de jeune hockeyeuse.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.4

---

**MOTION DE FÉLICITATIONS - MME JADE BOUCHARD**

---

Madame la conseillère Judith Leblond présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Jade Bouchard de Lac-Etchemin pour sa participation aux Championnats canadiens de snowboard cross tenue au Mont-Tremblant

Jade a décroché la médaille d'argent chez les 15 ans et moins (U15). Cette médaille, une première remportée dans le cadre des Championnats canadiens, lui permet de conclure en beauté une excellente saison 2017 où elle est montée sur le podium à chacune des compétitions auxquelles elle a pris part.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du conseil tiennent à confirmer leur fierté et souligne ses belles performances.

---

Harold Gagnon  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

129-05-2017  
9.

---

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour avril 2017 pour la somme de 204 927,62 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 80 001,34 \$ et déboursés directs: 124 926,28 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

**Adoptée à l'unanimité.**

10.

---

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**21 avril 2017**

Remerciements de la part du coordonnateur de la maison de jeunes l'Olivier des Etchemins pour la subvention bonifiée offerte à leur organisme. Il mentionne également leur grande reconnaissance à la municipalité pour le prêt du garage

municipal qui est très utile lors des cueillettes de canettes comme moyen de financement pour plusieurs activités de la maison de jeunes. Merci également à MM. Jude Émond et José Poulin pour leur collaboration constante tout au long de la dernière année.

---

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

130-05-2017  
11.1-a) **PARTICIPATION AU 25<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DU SANATORIUM**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets au coût de 70 \$ l'unité pour le souper-golf et un billet au coût de 50 \$ pour le souper seulement, à titre de contribution financière pour le 25<sup>e</sup> tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium qui se tiendra le 2 juin 2017 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

131-05-2017  
11.1-b) **DEMANDE DE COMMANDITE POUR ESPACE PUBLICITAIRE ET PROMOTIONNEL AU CLUB DE GOLF COOPÉRATIF DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 250 \$ annuellement pour un terme de trois (3) ans à titre de de commandite pour un espace publicitaire et promotionnel au club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et des dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER